

**Consultation fédérale - Prise de position du canton de Neuchâtel  
Modification loi sur l'aviation**

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Gouvernement neuchâtelois a pris connaissance du projet mis en consultation par votre Département concernant l'objet cité en titre. Il vous remercie de lui permettre de faire part de son avis en la matière.

Le projet mis en consultation concerne des motions acceptées par le Parlement qui exigent la modification de la loi sur l'aviation (LA).

Nous saluons les modifications qui concernent la « culture juste » et la LCdF au sujet des enquêtes lors d'événements impliquant la sécurité. Nous saluons également les modifications de la loi sur l'aviation (LA) permettant d'exempter les aéroports de l'obligation d'effectuer des appels d'offres publics.

Le Gouvernement neuchâtelois se positionne ainsi favorablement à la modification de la loi sur l'aviation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 27 novembre 2024

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
F. NATER

*La chancelière,*  
S. DESPLAND